

SOCOTEC

Intitulé de l'Unité SOCOTEC :

Conseil et Etudes HSE

Adresse de l'Unité SOCOTEC :

26 rue Robert Witchitz

94200 Ivry sur Seine

Téléphone : 01 41 79 34 10

Télécopie : 01 41 79 34 20



SITE ACTUEL –

INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS

Adresse :

92 rue Maréchal Leclerc

Code postal/ VILLE :

60 280 VENETTE

Résumé non technique

Centre de test, recherche et développement consacré aux systèmes à carburant et RCS (Réduction Catalytique sélective)

Adresse du site :

PROJET ARIANE – INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS

Chemin d'Aiguisy

Parc d'activité du bois de plaisance

60 280 VENETTE

Date d'édition du rapport : Février 2013

Numéro de dossier Socotec : S324755

Référence du rapport : C13F2/13/056

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur SOCOTEC est à votre disposition.

Rédacteur du rapport : Mlle Nadra SIMON

Ce rapport comporte 20 pages

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

Le présent document constitue une synthèse de l'étude d'impact et de l'étude de dangers du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. (ICPE) Les informations détaillées sont contenues dans le dossier principal ci-après

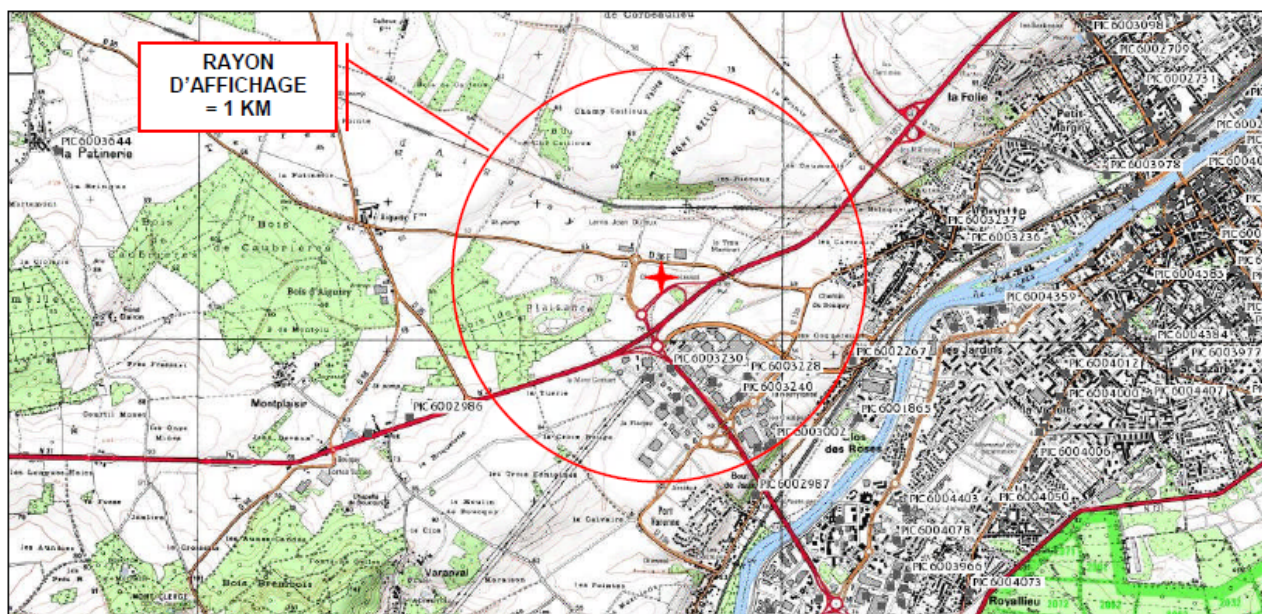
1.	PRESENTATION DU PROJET.....	3
1.1	SITUATION.....	3
1.2	CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT.....	3
1.3	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	4
1.4	HORAIRES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.5	COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE.....	5
1.6	RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR L'INSTALLATION.....	5
2.	ETUDE D'IMPACT.....	10
2.1	EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES ASSOCIEES.....	10
2.2	LES IMPACTS SUR L'EAU.....	10
2.2.1	CONSUMMATION DES EAUX.....	10
2.2.2	LES EAUX PLUVIALES.....	10
2.2.3	LES EAUX SANITAIRES.....	10
2.2.4	LES EAUX INDUSTRIELLES.....	11
2.2.5	RISQUES DE POLLUTION.....	11
2.3	LES IMPACTS SUR LES SOLS.....	11
2.4	LES IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR.....	11
2.5	LES IMPACTS SUR LA FAUNE ET LA FLORE.....	12
2.6	UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	12
2.7	LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE.....	12
2.8	LES IMPACTS SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE.....	12
2.8.1	BRUIT.....	12
2.8.2	LUMIERES.....	13
2.9	LES IMPACTS DES DECHETS.....	13
2.10	LES IMPACTS SUR LES TRANSPORTS.....	13
2.11	LES EFFETS SUR LA SANTE.....	13
2.12	SYNTHESE DU COUT DES MESURES PREVUES POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT.....	14
2.13	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT.....	14
3.	ETUDE DE DANGERS.....	15
3.1	CONTENU DE L'ETUDE.....	15
3.2	ANALYSES DES RISQUES.....	15
3.3	EVALUATION DES CONSEQUENCES.....	15
3.3.1	INCENDIE.....	15
3.3.2	POLLUTION.....	19
3.4	EVALUATION DE LA PROBABILITE – GRAVITE - CINETIQUE.....	19
3.5	MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION.....	19

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1 Situation

Le nouveau site de la société INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS se situera à 1,8 km de l'ancien site. Il sera implanté sur la ZAC du Bois de Plaisance de la commune de Venette, dans le département de l'Oise (60) à l'adresse suivante :

Chemin d'Aiguisy
Parc d'activité du bois de plaisance
60 280 VENETTE



Vue aérienne - Localisation du site du projet ARIANE et tracé du rayon d'affichage

1.2 Caractéristiques de l'établissement

Aujourd'hui, le groupe Plastic Omnium, spécialisé dans les équipements automobiles et la plasturgie, projette de créer en France un centre de test, de recherche et développement consacré aux systèmes à carburant et systèmes SCR (Selective Catalytic Reduction – Réduction Catalytique Sélective).

Le Centre Technique R&D sera composé de trois grandes entités fonctionnelles :

- i **Le bâtiment social** : espaces destinés aux personnels d'Inergy Automotive Systems France, un auditorium, etc.
- i **Le pôle tertiaire** : espaces dédiés à l'accueil général, aux espaces de travail, aux salles de réunion, aux showrooms, etc.
- i **Le pôle technique** : espace qui se décompose en plusieurs entités – une ligne de prototypage, un laboratoire de tests, un magasin et des laboratoires externes liés à la fonction de qualité.

Un plan général du projet est joint **en annexe**.

C'est au sein du pôle recherche et développement que se regroupera les activités industrielles, en 4 entités distinctes :

1. La ligne de prototypage :

Elle permet aux équipes de développement de mettre au point un produit avant son industrialisation. Cette ligne complète permettra tout à la fois de modeler les matières (résines et autres matières premières), de souffler des prototypes de réservoirs essence et tubulures, d'usiner les composants et d'assembler les prototypes. Par la suite, ces prototypes subiront des tests d'essais. Certains d'entre eux seront même parfois présentés dans des salons.

2. Le laboratoire de tests :

Il est utilisé à la fois pour qualifier les produits de développement et pour valider la production d'usine. Les tests seront mis en œuvre sur les deux produits phares d'Inergy Automotive Systems France : les réservoirs systèmes à carburants et les systèmes RCS (Réduction Catalytique Sélective). Les tests des réservoirs se dérouleront soit à vide soit avec un fluide d'essai (essence, urée, glycol). Le projet comprendra une proximité immédiate de cette zone de tests des locaux indépendants pour la fonction qualité. Dans ces espaces prendront la place des moyens identiques à ceux du laboratoire pour tester les produits finis des usines et clients.

3. Le stockage des matières premières :

L'ensemble des réservoirs et composants alimentant la ligne de prototypage et le laboratoire seront répartis au sein d'un magasin central. Ce magasin central réceptionnera également les fournitures de bureau du pôle tertiaire, afin de mutualiser les quais de livraison et les équipes. Une aire de livraison agrémentée d'une infrastructure de quais devra permettre l'accès à ce magasin de manière simple et aisée.

4. Une zone de bureaux :

Une partie des équipes sera positionnée à proximité directe des moyens industriels du centre technique. Il s'agit des techniciens, d'ingénieurs laboratoires, des prototypistes, des métrologues, des techniciens et ingénieurs industriels.

Le site d'une superficie de 63 370 m² se décompose donc de la façon suivante :

à 35 141 m² sont affectés aux bâtiments et parkings

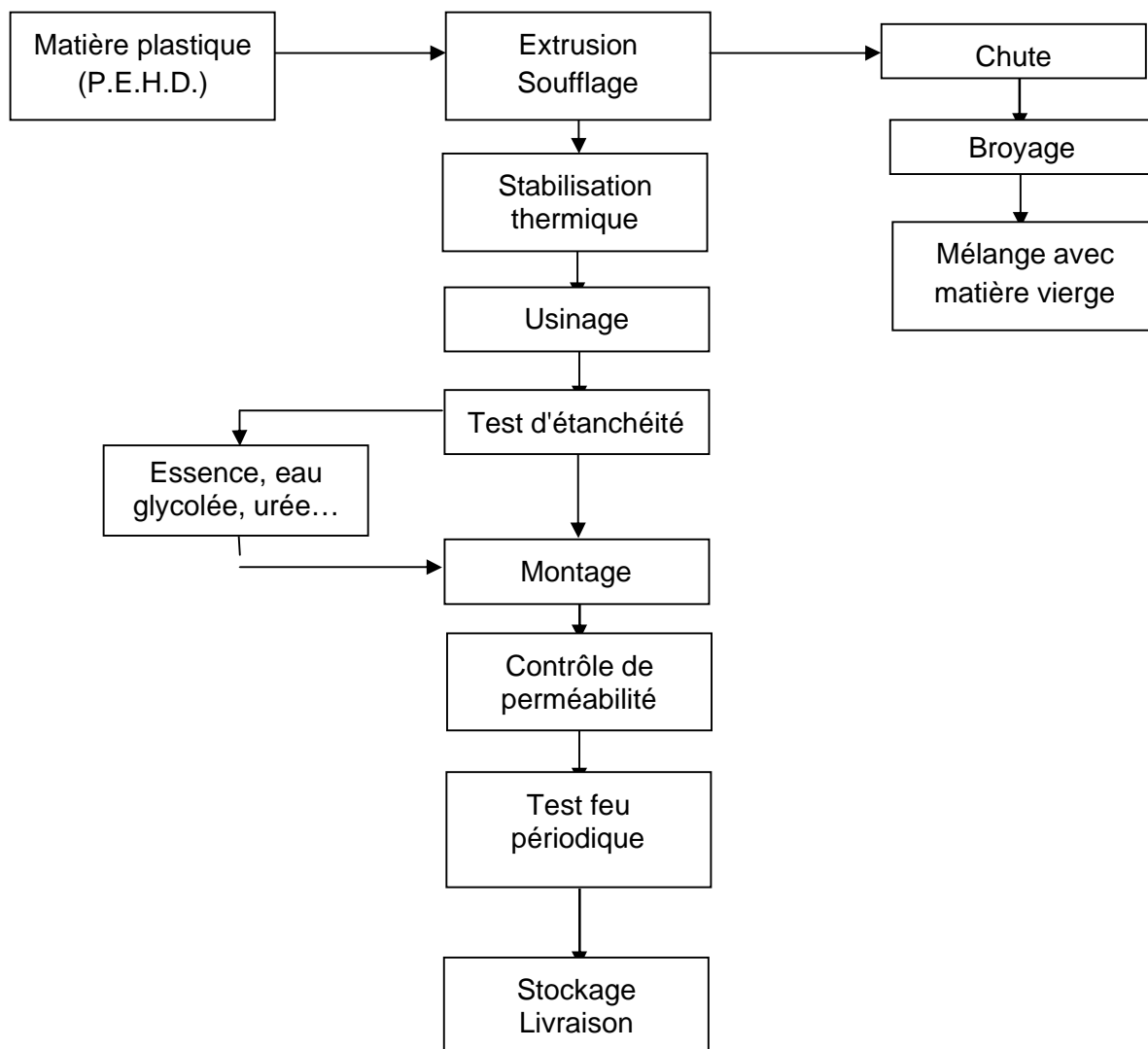
à 28 229 m² sont affectés aux espaces verts

1.3 Description des activités

à **Le procédé de fabrication :**

La matière première utilisée pour la fabrication des systèmes à carburants (réservoirs et autres matériels annexes) est le polyéthylène haute densité. Celle-ci est réceptionnée sous forme de granulés.

Les différentes étapes du procédé de fabrication sont reprises ci-après :



1.4 Horaires de fonctionnement

L'établissement fonctionnera du lundi au vendredi de 7h à 22h.

1.5 Communes concernées par le rayon d'affichage

La commune concernée par le rayon d'affichage de 1 km est JAUX.

1.6 Rubriques ICPE concernées par l'installation

Le présent dossier est constitué conformément aux articles R. 512-2 et suivants du Code de l'environnement et L. 511.1 et suivants - ancienne loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les rubriques I.C.P.E concernées par la présente demande sont mentionnées dans le tableau en page suivante.

N° RUBRIQUE	NATURE DE L'ACTIVITE	SEUILS DE CLASSEMENT	VOLUME DE L'ACTIVITE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
1434 - 1	<p>Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-services visées à la rubrique 1435)</p> <p>1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles</p>	<p>Le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant :</p> <p>a) Supérieur ou égal à 20 m³/h b) Supérieur ou égal à 1 m³/h, mais inférieur à 20 m³/h</p>	<p>- 4 îlots de distribution reliés chacun à deux pompes (essence et diesel) équipés chacun de 4 pistolets de distribution à fonctionnement individuel (qu'un seul pistolet à la fois) à Débit maximum équivalent : 4 x 6 = 24 m³/h</p> <p>- 1 îlot de distribution pour les hydrocarbures en fût équipé de 4 pistolets de distribution à fonctionnement individuel (qu'un seul pistolet à la fois) reliés à deux groupes de pompage (un essence et un diesel) à Débit maximum équivalent : 1 x 6 = 6 m³/h</p> <p>- <i>Débit unitaire maximum équivalent de chaque pistolet de distribution : 6 m³/h</i> Débit maximum équivalent = 30 m³/h</p>	Autorisation	1 km
2661 - 1	<p>Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines, et adhésifs synthétiques) (Transformation de)</p> <p>1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.)</p>	<p>La quantité de matière susceptible de d'être traitée étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 10 t/j b) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10t/j</p>	<p>- 6 extrudeuses de PEHD et EVOH pour les prototypes de réservoir Débit maximum = 1 500 Kg/h pour l'ensemble Sur 8h de travail effectif 8 x 1 500 = 12 t</p> <p>- 6 extrudeuses de PEHD et EVOH pour les prototypes de tubulures Débit maximum = 400 Kg/h Sur 8h de travail effectif 8 x 400 = 3,2 t</p> <p>Quantité de matière maximale susceptible d'être traitée = 15,2 t</p>	Autorisation	1 km

N° RUBRIQUE	NATURE DE L'ACTIVITE	SEUILS DE CLASSEMENT	VOLUME DE L'ACTIVITE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
1432 - 2	Liquides inflammables (stockage en réservoir manufacturé de)	<p>Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :</p> <p>a) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100m³</p> <p>b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10m³ mais inférieure ou égale à 100 m³</p>	<p>à Extérieur :</p> <p>180 fûts de 200L d'essence 4 fûts rebus de 200L d'essence</p> <p>184 x 200 = 36,8 m³ Capacité équivalente = 36,8m³</p> <p>à Intérieur :</p> <p>1 cuve de 1000L d'éthanol 30 fûts de 200L d'essence et 2 cuves GRV de 1000L de diesel</p> <p>30 x 200 + 2 x 1000/5 = 6 + 0,4 = 6,4 m³ Capacité équivalente totale = 7,4m³</p> <p>à 4 cuves enterrées double enveloppe avec détection de fuit :</p> <p>Essence principale : 6 000L Essence secondaire : 3 000L Diesel : 2 000L Essence rejet : 10 000L</p> <p>6 000 + 3 000 + 10 000 + 2 000/25 = 9,08 m³ Capacité équivalente = 19 + 0,08 = 19,08m³</p> <p>Capacité équivalente totale = 63,28 m³</p>	Déclaration soumise au contrôle périodique	/

N° RUBRIQUE	NATURE DE L'ACTIVITE	SEUILS DE CLASSEMENT	VOLUME DE L'ACTIVITE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
1433 - A	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)	Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est : 1. Supérieure à 50 t 2. Supérieure à 5 t, mais inférieure à 50 t	- Nombre de réservoir en étuve : 40 réservoirs de 100L d'essence $40 \times 100 = 4\text{m}^3$ - Nombre de réservoir en test : 350 réservoirs de 100L remplis à 50% d'essence $350 \times 100/2 = 17,5 \text{ m}^3$ <i>Masse volumique essence = 750Kg/m³</i> à $4 \times 750 + 17,5 \times 750 = 16,125 \text{ t}$ Quantité totale équivalente susceptible d'être présente = 16,125 tonnes	Déclaration soumise au contrôle périodique	/
2560	Métaux et alliages (travail mécanique des)	La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 500 kW 2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure à 500 kW	22 machines au total – 74,6 kW Puissance installée de l'ensemble des machines = 74,6 kW	Déclaration	/
2661-2.a	Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage)	La quantité de matière susceptible d'être traitée étant : a) Supérieure ou égale à 20 t/j b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20t/j	- Quantité de matières plastiques (PEHD, EVOH) broyées : 200 réservoirs de 12 Kg = 2,4 t de matières plastiques (PEHD, EVOH) stockées en attente d'être broyées, soit une quantité de 2,4 t/j - Usinage des pièces en matières plastiques (PEHD, EVOH): 1 t/j Quantité de matière susceptible d'être traitée = 3,4 t/j	Déclaration	/

N° RUBRIQUE	NATURE DE L'ACTIVITE	SEUILS DE CLASSEMENT	VOLUME DE L'ACTIVITE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
2910 - A	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.	Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	- 2 chaudières gaz Puissance unitaire 500 kW à 1 000 kW - 1 chaudière gaz 1 300 kW - Tubes radiant gaz 80 kW - Piano de cuisine à gaz 80 kW - 1 groupe électrogène 240 kW Puissance thermique maximale de l'installation = 2,7 MW	Déclaration soumis au contrôle périodique	/
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d')	La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	- 2 postes de charges Puissance unitaire = 30 kW à 60 kW - 1 onduleur de 4,03 kW - 1 onduleur de 7,06 kW - 1 onduleur de 2,5 kW Puissance maximale de courant continu utilisable = 73,59 kW	Déclaration	/

D = Déclaration - DC = Déclaration, soumis à Contrôle périodique - A = Autorisation - NC = Non Classé - E= Enregistrement - AS= Autorisation avec Servitude

2. ETUDE D'IMPACT

2.1 Effets temporaires du projet sur l'environnement et mesures compensatoires associées

Un certain nombre d'impacts sur le site et son environnement peut se manifester lors de la phase de travaux du projet ARIANE.

Cependant, une attention particulière sera portée à la bonne gestion du chantier en matière de nuisances. Pour cela une charte développement durable sera mise en place pendant toute la période de la phase travaux. Elle sera accompagnée d'un guide prévention développement durable auquel l'ensemble du personnel présent lors de la phase travaux sera sensibilisé au travers d'une formation.

Ce guide vous est présenté **en annexe**.

Des objectifs de gestion des opérations bruyantes, de choix des matériaux les moins bruyants seront définies afin de positionner le chantier à un niveau très performant en terme d'atténuation des nuisances.

Compte tenu de l'état d'avancement de ZAC du Bois de Plaisance et de l'absence d'habitations et de populations sensibles, l'impact temporaire sur l'environnement en phase travaux est considéré comme négligeable.

Toutefois, INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS souhaite s'engager dans une charte de chantier « nuisances faibles » avec ces sous-traitants afin de limiter autant que possible les gênes que peuvent occasionnées la phase travaux.

2.2 Les impacts sur l'eau

2.2.1 Consommation des eaux

Le site du projet ARIANE sera alimenté en eau par le réseau d'eau de ville.

Utilisation :

- eau potable,
- sanitaires
- locaux sociaux,
- restaurant

à La consommation annuelle d'eau de ville prévue pour le besoins des 600 personnes qui fréquenteront est de 1 193 m³ et à terme de 1590 m³ pour les 800 personnes.

2.2.2 Les eaux pluviales

Les impacts en provenance du site sur le réseau d'assainissement type séparatif "eaux pluviales" sont dus aux rejets futurs suivants :

- les eaux de toitures ;
- les eaux de voiries ;
- les eaux de parkings.

Le site sera équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales muni de séparateurs hydrocarbures. Ces eaux de ruissellement une fois traitées seront envoyées vers deux bassins deux bassins d'infiltration d'un volume totale de 1 800 m³.

2.2.3 Les eaux sanitaires

L'établissement INERGY ne rejettera pas d'eaux industrielles. Les eaux de vidange des circuits fermés seront stockées avant d'être éliminées en centre de traitement.

Les eaux pluviales du site (toiture, parkings, voiries) seront envoyées vers le réseau eaux pluviales général.

Les eaux sanitaires ne proviendront que des lavabos, douches, éviers, W-C situés sur l'ensemble du site. Ces eaux usées sanitaires s'apparentent à un rejet domestique classique.

La canalisation d'eaux usées de l'usine recueillera les eaux domestiques de l'établissement qu'elle dirigera vers le réseau communal.

Les effluents collectés par la commune seront amenés vers la station d'épuration de LACROIX ST OUEN.

Les rejets d'eaux sanitaires de l'établissement seront très limités, et seront contrôlés. Leur impact peut-être considéré comme très limité sur le milieu naturel.

2.2.4 Les eaux industrielles

En fonctionnement normal, le futur site n'utilisera aucune eau industrielle.

2.2.5 Risques de pollution

Les risques de pollution accidentelle peuvent être liés : au déversement d'hydrocarbures par mauvaise manipulation lors des opérations de dépotage et à l'écoulement des eaux en cas d'incendie.

La zone de dépotage sera étanche, incombustible et sur rétention.

Il n'y a pas dans le futur site de rejets d'eaux d'exercices d'extinction d'incendie en provenance du site, le projet ARIANE sera équipé d'une rétention des eaux d'extinction d'incendie qui sera sous la forme d'ouvrage enterré équipé de 60m de long et de 2,90m² de diamètre de vanne murale avant rejet via des séparateurs à hydrocarbures vers les bassins de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert.

Le site dans sa topologie en elle-même sera cuvelé sur une partie du site au niveau du bâtiment « recherche et développement » et permettra ainsi la rétention des eaux d'incendie :

- § En façade Nord au niveau de la zone de livraison et de stockage de matières premières, un décaissement sera réalisé et un volume d'au moins égale à 130 m³.
- § En façade Sud une pente permettra aux eaux incendies d'être retenues dans une installation spécifique (840 m³).

Soit au total un volume de stockage de **970m³**.

La fiche technique du dispositif de confinement enterré est disponible [en annexe](#).

2.3 Les impacts sur les sols

Les sources futures de pollutions potentielles des sols du site sont constituées des : déversements accidentels de carburants ou d'huile sur les voiries et parkings, eaux d'extinction incendie.

Le réseau de récupération des eaux pluviales sera muni de séparateurs hydrocarbures.

Le fonctionnement normal de l'installation n'engendre pas de rejet d'effluents vers le sol du site.

Les mesures prises afin d'éviter un écoulement vers l'extérieur de l'installation sont :

- sol cimenté en intérieur,
- sol recouvert d'enrobé en extérieur,
- cuves de stockage double paroi pour les cuves enterrées d'hydrocarbures,
- la mise en place systématique des produits sur des bacs de rétention....

2.4 Les impacts sur la qualité de l'air

Les émissions atmosphériques générées par l'établissement concernent essentiellement les installations :

- de la station de remplissage, des chambres chaudes et étuves de test sur les réservoirs à carburant nécessaires aux tests qualités sur les prototypes
- de combustion (chaudière)
- du broyeur

Les rejets captés pour la station de remplissage seront envoyés directement en toiture. Des mesures sont régulièrement effectuées. Les installations de combustion sont de faibles puissances et seront régulièrement contrôlées.

Les rejets captés seront envoyés directement en toiture en un nombre aussi réduit que possible et éloignés des distances réglementaires.

L'établissement INERGY ne fait pas l'objet d'émissions d'odeurs gênantes pour le voisinage.

De plus l'installation qui pourrait être à l'origine de poussières (broyeur de matières plastiques) sera équipé d'un système de filtration suffisamment dimensionné.

2.5 Les impacts sur la faune et la flore

La vie terrestre végétale ou animale est considérablement banalisée sur le site lui-même, exploité depuis de nombreuses années. Les terrains proches du site ne présentent pas de sensibilité particulière compte tenu de l'environnement du site.

En fonctionnement normal les activités du site n'ont pas d'impact significatif sur la faune et la flore.

2.6 Utilisation rationnelle de l'énergie

La consommation d'énergie, en puisant dans les ressources naturelles a, outre son impact, un effet sur les rejets atmosphériques du fait de la combustion mise en jeu. La diminution de la consommation énergétique est une priorité pour tous les pays engagés dans la lutte contre l'effet de serre.

La consommation électrique du site correspond :

- éclairage et équipement bureautique,
- fonctionnement de chaque équipement industriel,
- local de charge et compresseurs,
- etc.

Le projet ARIANE fera l'objet d'une certification ISO 50 001. Cette norme de basée sur le principe de l'amélioration continue permettra la mise en place d'un système de management de performance énergétique.

2.7 Les impacts sur le paysage

Le projet ARIANE sera implanté sur une ancienne plaine agricole sur la commune de Venette pour laquelle nous avons noté l'absence de paysages classés à proximité du site.

La volonté de plantation d'un site à l'origine à dominante agricole, conduit à proposer l'installation d'aménagements paysagers simples, rustiques et nécessitant un entretien mesuré. Pour assurer un développement harmonieux de la végétation des précautions et certaines mesures horticoles sont envisagées pour assurer le succès de cette végétalisation.

De plus le projet ARIANE intégrera toutes les dispositions d'intégration payagères imposées par le P.O.S. de la ville de Venette.

2.8 Les impacts sur la commodité du voisinage

2.8.1 Bruit

Les émissions sonores en limite de propriété respectent les prescriptions réglementaires de jour. Les niveaux sonores mesurés sont conditionnés par l'activité du site, la circulation routière, les bruits de voisinage.

Il n'y a pas de bruit ponctuel ou intermittent, d'intensité sonore élevée, ni claquement ou sifflement. L'activité ne présente aucune installation bruyante à l'exception de l'installation de broyage du PEHD. Ce local sera isolé. Une modélisation de projection du niveau sonore attendu a été réalisée, les installations bruyantes n'impacteront pas le niveau de bruit en limite de propriété.

Les dispositions suivantes sont prises pour limiter les nuisances sonores :

- fonctionnement diurne de l'installation,
- l'ensemble des machines a un niveau sonore inférieur à 85 dB(A) à 3 m de distance,
- compresseurs de petites puissances et installés dans des locaux spécifiques, véhicules sur le site conformes à la législation,
- circulation des camions uniquement diurne et limitée,
- Absence d'habitations....

2.8.2 Lumières

La principale source d'émission lumineuse provient des éclairages du site. Ils fonctionnent dès la tombée du jour, et sont orientés vers le sol.

2.9 Les impacts des déchets

Afin d'optimiser la gestion des déchets, des actions seront mises en place sur le site du projet ARIANE. Elles seront basées notamment sur le retour d'expérience d'INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS et sur sa bonne connaissance de leur mode de génération ainsi que sur le suivi régulier des quantités produites. Le tri sélectif sera organisé sur le site INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS.

La gestion des déchets sera orientée vers la valorisation. INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS assurera l'évacuation de ses déchets conformément à la réglementation en vigueur, par des prestataires agréés et selon les filières de traitement ou d'élimination en privilégiant celles permettant une valorisation matière ou énergétique des déchets.

De plus le projet ARIANE fera l'objet d'une certification ISO 14 001. Ce système de management permettra la mise en place d'un système d'amélioration continue en matière de protection de l'environnement.

2.10 Les impacts sur les transports

L'ensemble du trafic lié aux activités de du projet ARIANE (réceptions matières premières, réception denrées alimentaires pour le restaurant, expéditions prototypes, enlèvement des déchets) s'effectuera par voie routière. Le nombre de véhicules lourds qui transite sur le site est de l'ordre de 10 véhicules par jour. A ce trafic viennent s'ajouter les véhicules légers du personnel, soit un maximum de 350 véhicules/jour.

L'impact lié à l'activité du site reste faible si on se réfère aux voies de circulation importantes à proximité du site :

- Ø Au Nord du site la départementale D36E
- Ø A l'Est la bretelle de l'échangeur de la N1031.
- Ø A l'Ouest l'avenue de la Mare Guessart

D'autre part, l'entrée des poids lourds se fera par une entrée distincte de celle du personnel.

2.11 Les effets sur la santé

L'analyse des paragraphes précédents permet de présenter une hiérarchisation des différentes voies de transferts relatives aux sources de pollutions possibles :

- Le cas des pollutions accidentelles sort du cadre d'une étude d'impact santé sur les populations riveraines. Il rentre dans le cadre de l'étude de danger.
- Le stockage des produits chimiques utilisés, des produits entrants et des déchets comme sortants, et leur traitement sur zones étanches ou sur rétention, permet d'éliminer les risques de transferts des produits sous forme concentrée dans les sols et les eaux souterraines.
- Les rejets d'effluents (domestiques et pluviaux principalement) sont dûment traités

Les rejets qui peuvent avoir un effet sur la santé concernent les rejets atmosphériques de COV (Toluène, Hexane et Benzène) issus des activités de tests à l'aide d'hydrocarbures. Une modélisation de dispersion de ces rejets a été réalisée.

L'effet des rejets atmosphériques sur la santé des populations au voisinage du site a été déterminé comme négligeable dans le volet sanitaire de l'étude d'impact.

2.12 Synthèse du coût des mesures prévues pour protéger l'environnement

- Ø Espaces verts : 303 000 euros
- Ø Collecte des eaux pluviales : 372 000 euros
- Ø Bassins de rétention : 500 000 euros

2.13 Conditions de remise en état

Toutes les dispositions sont prévues et seront prises afin d'évacuer les produits dangereux et les déchets, de démanteler les matériels et bâtiments, et de réinsérer le site dans son environnement.

L'usage futur du site (propriété d'INERGY AUTOPMOTIVE SYSTEMS) qui est préconisé par est de réhabiliter le site de sorte qu'il puisse être compatible avec les usages prévus par les règles d'urbanisme.

3. ÉTUDE DE DANGERS

3.1 Contenu de l'étude

Cette étude doit permettre :

- d'examiner les risques que présentent les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident,
- de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets,
- de faire état des performances des moyens de prévention et de protection.

Les principaux points abordés lors de l'étude de dangers ont été les suivants :

- Ø Description de l'environnement et du voisinage : ce point décrit les risques liés à l'environnement immédiat des installations et à l'environnement extérieur à l'établissement.
- Ø Identification et caractérisation des potentiels de danger : permettant notamment de mettre en évidence les dangers liés à l'emploi et au stockage des produits, et aux procédés de fabrication et activités connexes utilisés dans l'établissement.
- Ø Analyses des risques réalisées par une équipe pluridisciplinaire et comportant 2 étapes :
 - o l'analyse préliminaire des risques,
 - o l'analyse détaillée des risques.

Ces analyses des risques consistent à identifier et étudier systématiquement tous les scénarii présentant un potentiel de danger. L'étude passe en revue les effets attendus et décrit les dispositifs préventifs.

L'analyse des risques a également permis d'identifier des actions complémentaires visant à améliorer le niveau de sécurité des installations.

- Ø Caractérisation et classement des différents phénomènes dangereux : Une cotation des phénomènes dangereux est réalisée sur la base de niveaux de gravité et de probabilité prédéfinis.
- Ø Présentation de l'organisation générale de la sécurité et des moyens de lutte contre un sinistre.

3.2 Analyses des risques

L'analyse des risques liés aux installations et équipements en terme de « fréquence / gravité », met en évidence que les moyens de prévention et de protection existants permettent de réduire la criticité des risques à un niveau dite « d'amélioration continue ».

La cinétique des phénomènes a été prise en compte au long de l'analyse des risques permettant d'appréhender la comptabilité des barrières de sécurité avec la cinétique des scénarii mis en évidence par l'analyse de risque.

Dans l'analyse détaillée des risques, les risques potentiels retenus pour les installations par rapport aux événements indésirables les plus redoutés sont les suivants :

- Incendie sur l'aire de déchargement des carburants,
- Incendie du PEHD sur palettes bois au niveau de la zone de stockage extérieur de matières premières

3.3 Evaluation des conséquences

3.3.1 Incendie

Les plans ci-après synthétisent les effets thermiques correspondant aux scénarios d'incendie retenus dans l'étude de dangers.

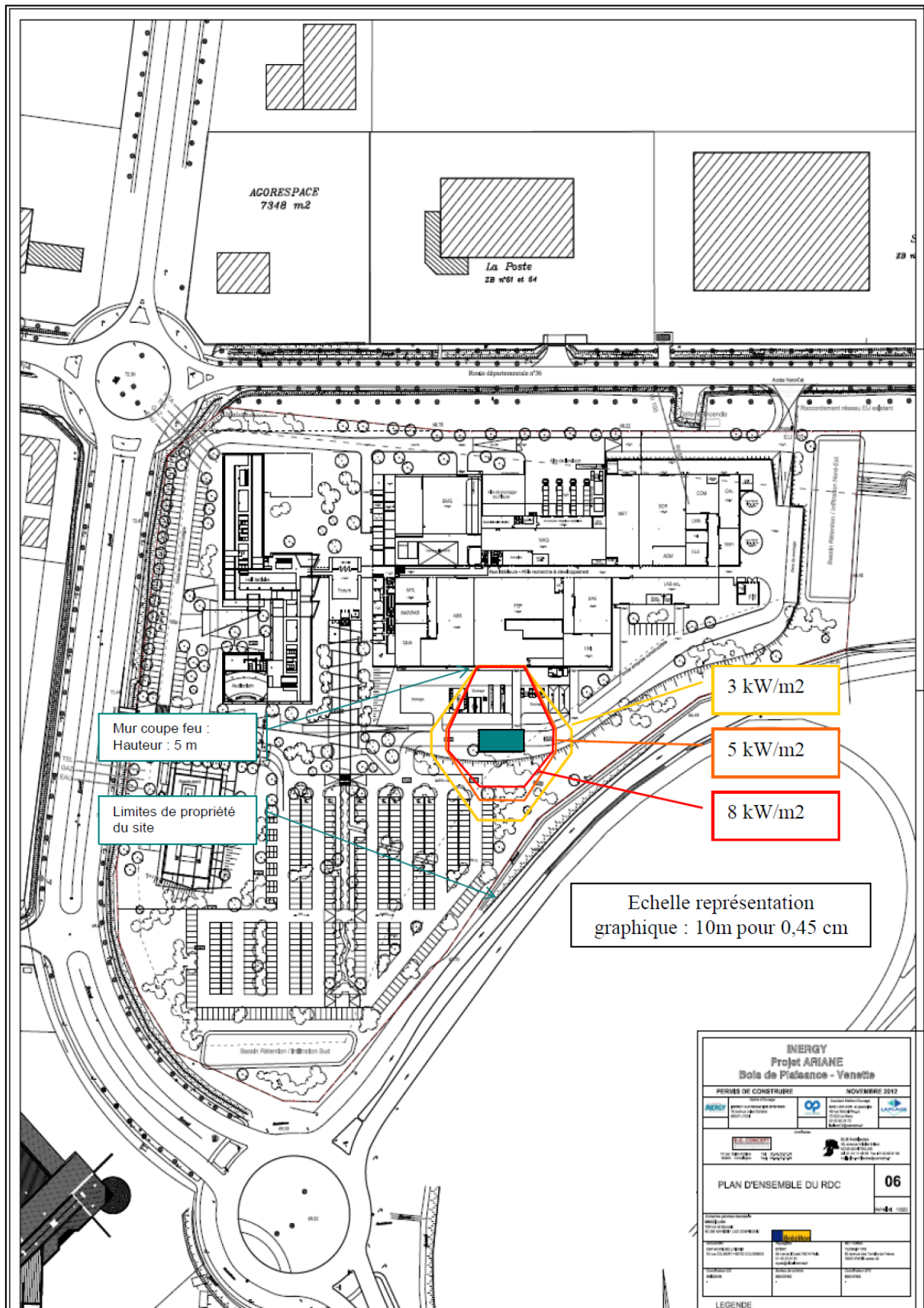
Nous notons l'absence d'effets thermiques en dehors des limites de propriété en cas d'incendie au niveau de la zone de dépotage comme au niveau de la zone de stockage de matières premières.



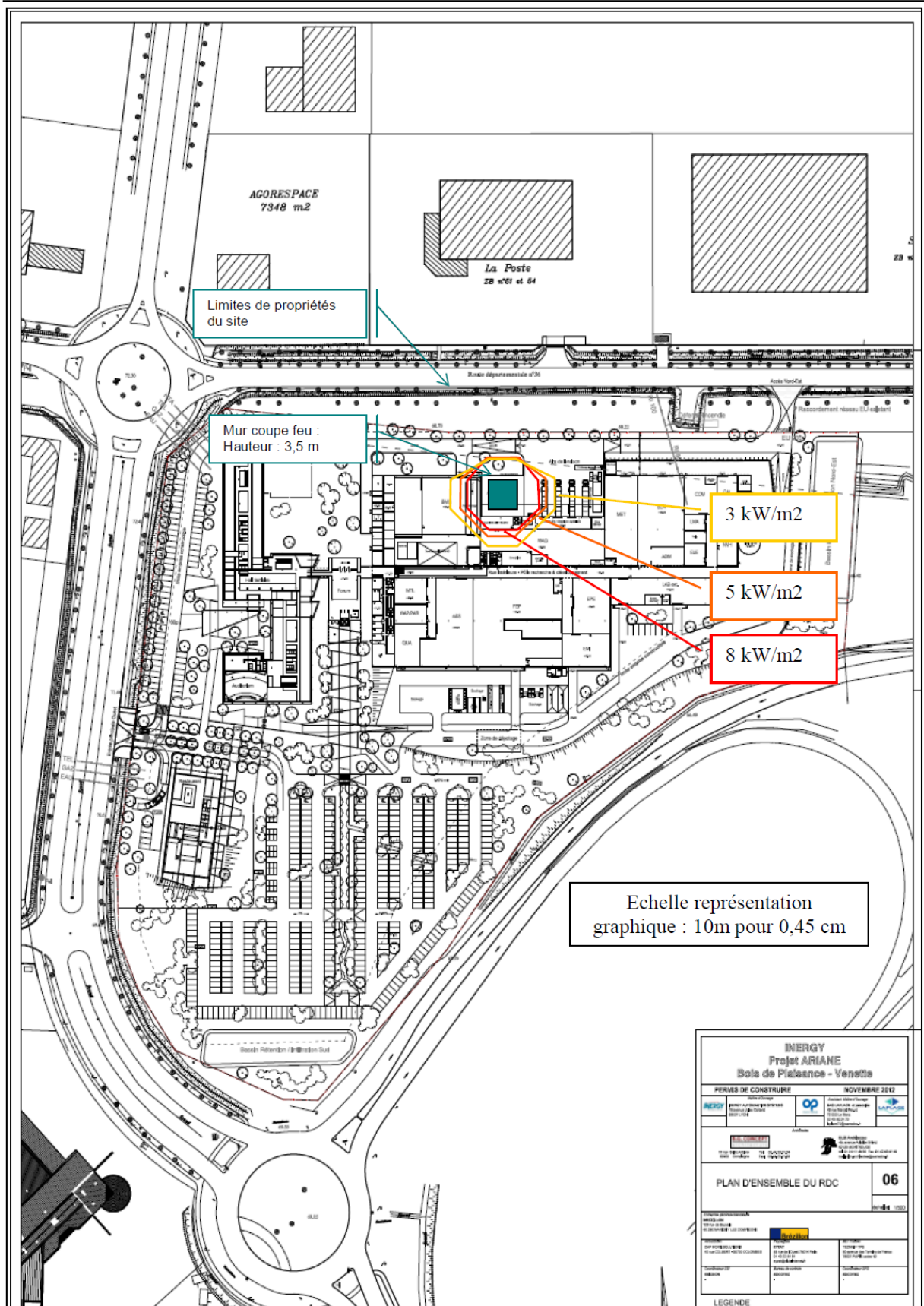
Cependant, la modélisation a mis en évidence le risque d'effets dominos au niveau des stockages de déchets combustibles se trouvant dans la zone des effets dominos suite a un incendie au niveau de la zone de dépotage.

Afin de supprimer les effets dominos sur les installations de stockages de déchets situés à proximité de la zone de dépotage, ces deux stockages sont dorénavant positionner à l'est de la zone initialement prévue.

Représentation graphique des distances d'effets d'un incendie sur la zone de dépôtage d'hydrocarbures



Représentation graphique des distances d'effets d'un incendie sur la zone de stockage de matières premières



3.3.2 Pollution

Indiquer les risques principaux de pollution : déversement accidentel d'hydrocarbures au niveau de la zone de dépotage, rejets des eaux de parking sans traitement, rejets atmosphériques, rejets des eaux d'extinction en cas d'incendie...

Afin d'éviter et limiter les risques de pollution, les mesures prises sont :

- Tous les stockages seront sur rétention
- Réseau de récupération des eaux pluviales muni de séparateurs d'hydrocarbures
- Mise en place de cuve enterrée pour la récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie et évacuation en tant que déchets

3.4 Evaluation de la probabilité – gravité - cinétique

Gravité de conséquences sur les personnes exposées	Probabilité (sens croissant de E à A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	Yellow	Red	Red	Red	Red
Catastrophique	Yellow	Yellow	Red	Red	Red
Important	Yellow	Yellow	Yellow	Red	Red
Sérieux	Green	Green	Yellow	Yellow	Red
Modéré	Green	PhD n°1	PhD n°12	Green	Yellow

- Ø Phénomène dangereux n°1 : Incendie sur l'aire de déchargement des carburants
- Ø Phénomène dangereux n°12 : Incendie du PEHD sur palettes bois au niveau de la zone de stockage extérieur de matières premières

3.5 Moyens de prévention et de protection

Afin de permettre l'exploitation sûre des installations, des mesures de prévention et de protection sont mises en place :

Prévention et protection contre des risques d'incendie :

Dispositions constructives

Les bâtiments respecteront l'ensemble des dispositions constructives adaptés à chacun des risques e référentiels réglementaires (POS, code du travail , code de l'environnement...).

Le stockage de matières premières situé au Nord sera protégé par un mur coupe-feu 2h.

Dispositifs de sécurité

Le site disposera d'une installation de détection alarme incendie répartie au sein de l'ensemble des bâtiments. Une alerte est transmise à l'accueil et les sirènes s'enclencheront automatiquement. Une présence humaine sera permanente sur le site.

**SOCOTEC*****Moyens incendie***

Les moyens en eau du site pour la lutte incendie sont assurés par le réseau incendie de la commune de VENETTE.

Cependant les équipements incendie suivants présents : réseau de sprinklage, extincteurs mobiles)

Moyens externes

En cas de sinistre, les procédures indiquent d'alerter les services de secours et d'incendie.

Les aires de circulation, les accès et voiries seront aménagés et entretenus pour permettre aux engins des services d'incendie et de secours d'évoluer sans difficulté en toute circonstance.